



N° ABMED/2025D/7207/DLVS/SA

Cotonou, le 21-10-2025

COMMUNIQUÉ

Le Directeur Général de l'Agence béninoise du Médicament et des autres produits de Santé (ABMed) informe tous les candidats ayant participé sans succès au processus d'attribution des sites de la carte pharmaceutique 2025-2027, que des sites vacants sont disponibles.

A cet effet, le Directeur Général invite les candidats qui le souhaitent, à manifester leur intérêt pour l'un au moins des sites vacants listés en pièce jointe, selon l'ordre de leur préférence.

Les demandes de sites adressées au Directeur Général de l'ABMed sont attendues au plus tard le **vendredi 24 octobre 2024 à 16 heures au secrétariat de l'ABMed ou à l'adresse e-mail contact.abmed@gouv.bj**.



Dr Yossounon CHABI
Directeur Général

Pièce jointe : Tableau récapitulatif des sites vacants de la carte pharmaceutique 2025-2027



TABLEAU RECAPITULATIF DES SITES VACANTS DE LA CARTE PHARMACEUTIQUE 2025-2027

N°	Dénomination	Quartier/ Village	Zone sanitaire	Arrondisse ment	Lieu de référence	Latitude	Longit ude	Description	Année d'exploit ation
SEGBANA									
1.	Site de la grande Mosquée de LIBOUSSOU	Liboussou	KANDI - GOGOUNOU SEGBANA (KGS)	LIBOUSSOU	Grande mosquée de Liboussou	10,921489	3,4883 53	La pharmacie peut être installée à partir de la grande Mosquée de LIBOUSSOU en quittant SEGBANA vers KANDI sur une distance de cinq cents (500) mètres. NB : il existait un site non encore exploité par le titulaire appelé "site du Carrefour Ségbana", Cet ancien site est maintenu avec les délimitations actuelles de la carte pharmaceutique 2021-2023.	2027
GOGOUNOU									
2.	Site du Marché de SORI	Sori	KANDI - GOGOUNOU - SEGBANA(KGS)	SORI	Marché de Sori	10,718291	2,7841 78	La pharmacie peut être installée de part et d'autre de la voie de GOGOUNOU - BEMBEREKE sur une distance de 1,5 km du marché de SORI en allant vers BEMBEREKE	2027
BEMBEREKE									
3.	Site de la grande Mosquée de BEROUBOUAY	Beroubouray	BEMBEREKE - SINENDÉ	BEROUBO UAY	La grande mosquée de Bérubouay	10,546257	2,7283 94	La pharmacie peut être installée de part et d'autre de la voie à partir du grand marché BEROUBOUAY en allant vers BEMBEREKE sur une distance de 1,5 km	2025
BANTE									
4.	Site de l'Arrondissement de PIRA		SAVALOU - BANTE	BANTE	Complexe scolaire ABC de PIRA et le Commissariat de l'Arrondissement de PIRA	1,72691	8,4962 18	La pharmacie peut être installée au bord de la voie principale bitumée sur une distance de 900 mètres entre le Complexe scolaire ABC de PIRA et le Commissariat de l'Arrondissement de PIRA	2027

N°	Dénomination	Quartier/ Village	Zone sanitaire	Arrondisse ment	Lieu de référence	Latitude	Longit ude	Description	Année d'exploit ation
SAVE									
5.	Site de ODOUGBA	Odougba	OUESSE -SAVE	ODOUGBA	Centre de Santé d'Arrondissement de Odougba	2,411959	8,4954 91	La pharmacie peut être installée au bord de la voie principale non bitumée à partir de 300 mètres du Centre de Santé d'Arrondissement de ODOUGBA sur une distance de 500 mètres en allant vers OUESSE centre et à 300 mètres au moins du Centre de Santé d'Arrondissement de LAMINO	2026
DOGBO									
6.	Site de MADJRE	Madjrè centre	APLAHOE - DOGBO - DJAKOTOMEY	MADJRE CENTRE	Ecole primaire Centre de santé Lèproserie	1,847616	6,8254 30	La pharmacie peut se situer dans un périmètre de 1 km de part et d'autre de la voie, à compter 200m du centre de santé de Madjrè en allant vers Lalo.	2027
Sites reconduits des précédentes cartes pharmaceutiques									
7.	Site de ANGARADEBOU	Angaradebo u	Kandi - Gogonou - Ségbana		Centre de santé de Angaradebou	11,31612	3,0378 8	La pharmacie peut être installée entre la maternité et le dispensaire de la localité à une distance de 500 mètres de part et d'autre des deux formations sanitaires.	2025
8.	Site de COBLY	Cobly	Tanguiéta -Matéri - Cobly		Mairie de Cobly	10,870	1 ,0076	Le site est situé au bord de la route nationale n°9 entre la mairie de Cobly et le point d'intercession menant au centre de santé communale	2025
9.	Site de INA	Quartier Ina	Bembèrèkè - Sinendé		Entrée du complexe scolaire Ina A et B	9,79645	2,9927 4	La pharmacie peut être installée dans un rayon de 500 mètres par rapport au carrefour de la localité menant à la Mairie de la Commune de Pèrèrè.	2025
10.	Site de KARIMAMA	Hari Gnai	Malanville - Karimama		Centre de santé de Karimama Commissariat de Police Républicaine	12,06515	3,1852 3	La pharmacie sera installée sur le tronçon compris entre les bureaux communaux de la police républicaine et le centre de santé de Karimama. Mais elle devra être éloignée d'au moins 300 mètres dudit centre de santé, les deux lieux de référence (PR et CS) étant distants de 1,1 Km	2025
11.	Site de SIKKI	Sikki peulh	Bembèrèkè - Sinendé		Hôpital Sikki peulh			La pharmacie sera installée dans un rayon de 800 mètres par rapport au point d'entrée, allant vers l'hôpital Sikki peulh.	2025

Tél. (229) 01 51 45 79 87

Adresse. Guinkomey, rue 108, Cotonou, Bénin

E-mail. contact.abmed@gouv.bj

www.abmed.bj

N°	Dénomination	Quartier/ Village	Zone sanitaire	Arrondissement	Lieu de référence	Latitude	Longitude	Description	Année d'exploitation
12.	Site de ATHIEME CENTRE	Athiémé centre	Lokossa - Athiémé	Athiémé	Carrefour de l'EPMB temple Bethel de Athiémé	6,5825	1,6680	La pharmacie sera installée dans la ville de Athiémé dans un rayon de 500 mètres par rapport au carrefour de l'EPMB Temple BETHEL et distante d'au moins 300 mètres du Centre de Santé d'Athiémé.	2025
13.	Site de VOSSA				Marché de Vossa			La Pharmacie peut être installée de part et d'autre de l'Avenue de l'Ouémé (double voie allant de Gbèdjromèdé à Vossa) à partir de 500 mètres après le rond-point de Gbèdjromèdé jusqu'à la fin de la voie pavée passant devant le marché de Vossa	2025
14.	Site de KILIBO				Centre de santé de Kilibo			La pharmacie peut être installée à au moins 600 mètres de part et d'autre du marché de Kilibo.	2025

